

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 octobre 2021

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2021, le 20 octobre à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle BERTHEVAS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 15 octobre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 octobre 2021.

Présents : Mesdames BERTHEVAS Gaëlle, BRULE Clarisse, FEVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, BOSCHET David, DUPÉ Laurent, LE ROY Christian, COUEDIC Jérôme, MILOUX François, PUISSANT Gérard

Absent ayant donné procuration : Madame Typhaine BAYON (procuration à Madame Gaëlle BERTHEVAS)

Absents : Mesdames PELLERIN Morgane et TASTARD-OUTIN Christelle

Secrétaire de séance : Madame Béatrice FÈVRE

20OCT21_04 – Tarifs communaux 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil municipal est compétent pour décider des tarifs communaux ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

- DÉCIDE de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2022 ;
- DIT QUE les tarifs pour l'année 2022 sont les suivants :

Concession cimetière, columbarium et jardin du souvenir	Location de la salle de la mairie
Concession de 30 ans : 80 € Concession de 50 ans : 120 € Cavurne de 15 ans : 400 € Cavurne de 30 ans : 700 € Jardin du souvenir : 50 € la dispersion de cendres	Salle : 70 € Salle et cuisine : 110 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 20 octobre 2021,
Le Maire, Gaëlle BERTHEVAS

